

DÉCRET N° 72-133 du 6 mai 1972

rectificatif au Décret N°71-141 du 22 Juillet 1971 portant nomination et promotion à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement, ensemble le Décret N°71-141/CP du 4 Août 1971 ;
VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°71-141 du 22 Juillet 1971 portant nomination et promotion à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Décret N°71-141 du 22 Juillet 1971 portant nomination et promotion, à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey est rectifié comme suit :

Au lieu de :

.....
.....

Au Grade de CHEVALIER

R.P. Georges CADEL - Directeur-Adjoint du Collège Notre Dame de Lourdes
à PORTO-NOVO

Lire :

.....
.....

Au Grade d'OFFICIER

R.P. Georges CADEL - Directeur-Adjoint du Collège Notre Dame de Lourdes
à PORTO-NOVO

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1972


H. M A G A

Par le Président du Conseil Présidentiel
Le Grand Chancelier de l'OND.


M. S. GOULIBALY

AMPLIATIONS : PCP 6 JORD 1
DEP 1 CS 6 DCCT 1 SGG 4 MJL 2
DN 2 DGAJL 2 IAA 1 MCP 4 DR.ST.1
GRANDE CHANCELLERIE 15 INTERES.1
MINISTERES 11 ANC 4